

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 00366 Numéro SIREN : 421 907 981 Nom ou dénomination : M C E

Ce dépôt a été enregistré le 29/11/2019 sous le numéro de dépôt 28616

Greffe du tribunal de commerce d'Evry



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 29/11/2019

Numéro de dépôt : 2019/28616

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
Démission de commissaire aux comptes suppléant
Changement de commissaire aux comptes titulaire

Déposant :

Nom/dénomination : M C E

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 421 907 981

N° gestion : 1999 B 00366



 **30 NOV. 2019**
SAS MCE
Société anonyme simplifiée
Au capital de 150 000 euros
Siège Social
3, rue de la fosse aux lieux
28616 91700 - SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
RCS EVRY B 421 907 981

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

L'an deux mil dix-huit

Le trente décembre à 16 Heures

Les actionnaires de la S.A.S. MCE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire : les pouvoirs représentés ont été annexés à ma feuille de présence

L'Assemblée est présidée par Monsieur WOLFERSBERGER, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Patricia WOLFERSBERGER et Monsieur Jean- luc FAYTRE qui sont les deux actionnaires disposant par eux même que comme mandataire du plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs et acceptent cette fonction.

Madame Vanessa REUSSARD est désignée comme secrétaire par les membres du bureau.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 2 500 actions sur les 2 500 actions ayant le droit de vote.

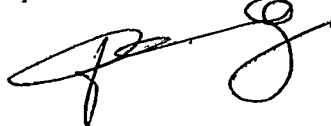
L'Assemblée réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Christian MATHIEU, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception est absent et excusé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30.06.2018 et quitus aux administrateurs et au Commissaire aux comptes,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice et distribution de dividendes,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 225-38 101 du code de commerce et décision à cet égard,
- Questions diverses,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités



Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

Une copie de la lettre recommandée adressée à chaque actionnaire et les récépissés postaux,

La feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,

L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30.06.2018 ainsi que le certificat des rémunérations les plus élevées.

Le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,

Les rapports du commissaire aux comptes,

Le rapport spécial sur les conventions établi par le Conseil d'Administration,

Le texte des projets de résolutions soumis à l'Assemblée.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par les dites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration

Il est ensuite donné lecture à l'assemblée du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration puis du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultats et l'annexe, arrêté le 30 juin 2018 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus de leur gestion à tous les administrateurs et décharge de l'accomplissement de sa mission au commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 30 juin 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Deuxième résolution

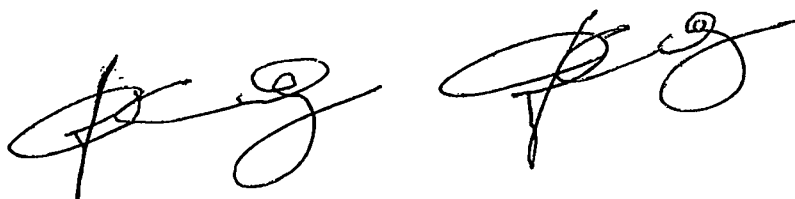
L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et après avoir constaté que les comptes de l'exercice écoulé font apparaître un bénéfice de 328 423.32 euros décide de l'affecter comme suit :

Distribution de dividendes de 400 000.00 € soit le bénéfice de l'exercice de 328 423.32 € et 71 576.68 € prélevés sur le report à nouveau créditeur. Les dividendes seront payés à partir du mois de mars 2019.

Conformément à la loi, l'assemblée générale constate qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Troisième résolution



L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 225-38 du code de commerce et statuant sur ce rapport approuve successivement chacune des conventions suivantes :

L'avance à la SCI des Leux, votre filiale, dont le Président du Conseil d'Administration, Monsieur WOLFERSBERGER est gérant associé est de 1 710 070.30 € au 30 juin 2017. La société a versé 96 000 € HT de loyer commercial.

Monsieur WOLFERSBERGER, le Président du Conseil d'Administration, a perçu un salaire de 12 000 € pour ses fonctions. Les remboursements de frais kilométriques et frais de mission sont de 9 076.50 €.

Le salaire de Madame REUSSARD associée née WOLFERSBERGER associée est de 23 500.00 €

MCE a facturé à la société TMS PLUS (société filiale) des prestations administratives et informatiques et des locations de véhicules pour un montant HT de 42 648.00 € La société TMS PLUS a facturé des frais de stockage et logistique et transport pour 99 816.40 € HT.

Les intéressés n'ayant pas pris part au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés

Quatrième résolution

Dans le cadre des questions diverses, la prise en compte de la cessation d'activité de la société MATHIEU et ASSOCIES 41, rue Pierre Brossolette 91130 RIS ORANGIS en qualité de commissaires aux comptes titulaire et du refus de KASMI Patrick 9 rue du grand prieuré 75011 PARIS en qualité de commissaire aux comptes suppléant. Les associés décident de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire la société A02C 80, rue de Turenne 75003 PARIS pour la durée du mandat restant à courir.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Cinquième résolution

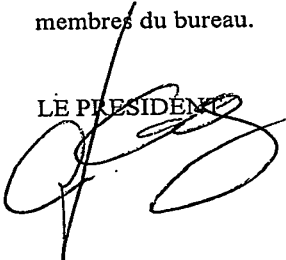
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé par le présent procès-verbal, qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

LE PRÉSIDENT



LES ASSOCIÉS

